

# Séné. Les mouillages ont été réorganisés et seront davantage partagés

Alors que la liste d'attente pour obtenir un mouillage s'élevait à 500 demandes, La municipalité sinagote a souhaité que l'accès aux mouillages soit davantage partagé. L'obtention de la nouvelle Autorisation d'occupation temporaire a permis de nouvelles attributions.



De gauche à droite, Sylvie Sculo, Patrice Bochu, Michel Pasco, Johanna Blanchet et Anne Guillard. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 10/03/2022 à 15h35

[Écouter](#)

Toute occupation du domaine public maritime est soumise à un titre et fait l'objet d'un contrat auprès du service des ports de [Séné \(Morbihan\)](#). Les termes de l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée en 2020 ont obligé la municipalité à supprimer 22 mouillages pour atteindre le chiffre de 544.

Le nouveau règlement des mouillages voté en 2021 et l'arrivée de Johanna Blanchet, nouvelle responsable du service des ports de Séné, ont permis de réorganiser les modalités d'attribution des mouillages, explique Anne Guillard, adjointe en charge des affaires maritimes. Nous avons souhaité que l'accès aux mouillages soit davantage partagé, que leur gestion soit plus

dynamique et que la liste d'attente le soit également. Ce travail a été engagé par la municipalité en impliquant les associations de mouillage et les usagers.

## **50 mouillages annuels attribués en 2022**

Au 1<sup>er</sup> mars, conformément à L'AOT, la municipalité a décidé de consacrer 25 % des emplacements aux mouillages temporaires. Cela a permis d'attribuer 50 mouillages annuels aux 50 premiers de la liste d'attente. Les 15 suivants se sont vus proposer un mouillage temporaire. Nous notons un vif intérêt pour les mouillages temporaires, nous avons reçu 330 demandes, ajoute le service des mouillages. Durant sept ans nous avons gelé les attributions annuelles dans l'attente de la nouvelle AOT.

La liste d'attente a été entièrement réorganisée, en respectant les dates de première inscription. Certaines demandes en double ont été supprimées. Désormais un plaisancier peut affiner chaque année, son choix de taille de bateau, lors du renouvellement de sa demande. Nous avons décidé de réorganiser les modalités d'attribution des mouillages, faire en sorte que les gens ne s'accrochent pas à leur mouillage et le laissent disponible quand ils le quittent pour au minimum 72 heures.

## **330 demandes sur la liste d'attente**

La liste d'attente qui était de 500 personnes fin 2021 passe à 330 grâce à cette réorganisation. La liste d'attente ventilée par catégories de bateaux est disponible à la capitainerie. Le portail plaisancier est opérationnel. Il permet à chaque plaisancier de consulter son dossier personnel. Le service des ports, répondra à chaque demande dans le courant du mois de mars. [espace-plaisancier.fr/sene](https://espace-plaisancier.fr/sene).

Nous voulons garder une gestion communale et conserver les moyens humains d'une gestion communale, dynamique et équitable des mouillages », explique Sylvie Sculo, maire de Séné.

## **Le service des mouillages veille sur votre bateau**

Le service des ports de Séné est composé de trois personnes : Johanna Blanchet, Patrice Bochu et Michel Pasco qui, outre leur mission de révision des lignes de mouillage, sont aussi auxiliaires de surveillance. À ce titre, tous les trois ont le pouvoir de mettre des PV ou de rédiger des rapports. L'hiver, l'équipe effectue la révision des mouillages : changement de chaînes, manilles, bouées... C'est un travail physique, car il faut manipuler des chaînes qui pèsent de 75 à 125 kg.

Le service gère 544 mouillages, 465 plaisanciers (349 mouillages annuels, 116 mouillages temporaires) et 79 professionnels. Ces mouillages sont répartis sur 11 zones, de la rivière de Vannes jusqu'à la rivière de Noyal.

## **La gestion de la cale d'échouage**

La plupart des emplacements se trouvent en eau profonde. Il existe également des possibilités de mouillage à l'échouage pour des petits bateaux, dont la longueur est inférieure à 5 mètres

et dont la puissance moteur est inférieure à 10 CV. Ces zones dites « zone de plates », au nombre de neuf, sont bien délimitées.

Le service des ports a aussi la gestion de la cale d'échouage de Port Anna. Le brossage est interdit en milieu naturel. Cet aménagement a été réalisé dans un objectif écoresponsable de diminution de la diffusion de biocides dans le milieu marin. Répondant aux exigences environnementales. Cette aire de grattage n'est évidemment pas accessible à tous les types de bateaux. La réservation est obligatoire auprès de la capitainerie, au 02 97 66 94 84 ou par mail

**Service des ports** : joignable de préférence par mail à [portsdesene@sene.bzh](mailto:portsdesene@sene.bzh) et reçoit en capitainerie tous les jours de 14 h à 17 h du lundi au vendredi

UPPM revue de presse